Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 027-200077329-20260915-DEC_0362_2026-AU

DEC_0362_2026

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC DOGGIE AVENTURE ET CO

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;
VU la loi n°2021-1717 du 31 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

CONSIDÉRANT la possibilité, dans le cadre de la programmation culturelle de la médiathèque La PAGE et à l'occasion de la 3e édition de la manifestation nationale « Biblis en folie », d'organiser une animation culturelle et ludique comprenant une rencontre autour de la médiation animale, suivie d'un temps de lecture en lien avec cette thématique, puis d'un atelier créatif d'aquarelle, afin de favoriser la découverte de la médiathèque, de promouvoir les pratiques culturelles dans un cadre convivial et de valoriser les collections de l'établissement ,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec Madame Coralie LECOT, représentante de l'entreprise DOGGIE Aventure, située au 97 chemin Doviliers 27500 CAMPIGNY, pour l'organisation une séance de découverte de la médiation animale à destination des enfants et de leurs parents. Cette séance sera suivie d'une lecture sur la thématique des animaux, puis d'un atelier artistique.
Ces ateliers se dérouleront le samedi 03 octobre 2026 à 14h30, pour une durée totale d'une heure et trente minutes.
Le montant de la prestation pour l'ensemble des deux ateliers s'élève à 410,00€.

Fait à Pont-Audemer, le 15 septembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE PONT-AUDEMER (EURE)

Alexis DARMOIS